

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 03/217 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'AMENAGEMENT DU CRENEAU DE DEPASSEMENT DE CAMPO ROSSO SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO (ROUTE NATIONALE 193)

SEANCE DU 17 JUILLET 2003

L'An deux mille trois, et le dix sept juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. José ROSSI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

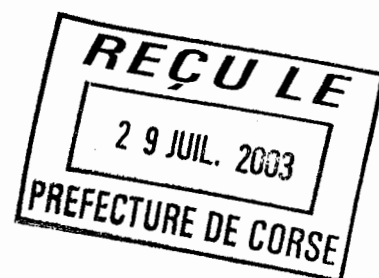
ALESSANDRINI Alexandre, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANTONA Joseph, BOSCHI-ANDREANI Marie-Jeanne, BUCCHINI Dominique, CECCALDI Pierre-Philippe, CIABRINI Jean-Marc, CROCE Laurent, FERRANDI Jules-Laurent, FRANCESCHI Henri, GUERRINI Simone, JALPI Jean, LUCIANI Paul-Antoine, LUCIANI Toussaint, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MOZZICONACCI Madeleine, MURACCIOLI Martin, PERETTI Philippe, PIETRI Don Pierre, RIOLACCI François-Xavier, ROSSI José, RUAULT Paul, SANTINI Ange, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TOMA Jean-Toussaint, VERSINI Sauveur

ETAIT ABSENT ET AVAIT DONNE POUVOIR :

M. CHAUBON Pierre à M. MARCHIONI François-Xavier

ETAIENT ABSENTS : Mme et MM.

ALBERTINI Jean-Louis, CASTA Pierre-Jean, CHIARELLI Joseph, CICCADA Vincent, COLONNA Jean-Charles, FELICIAGGI Robert, FILIPPI César, GALLETTI François, GANDOLFI-SCHEIT Sauveur, GERONIMI Jean-Valère, GRISONI Marie-Thérèse, LANFRANCHI Mireille, MOTRONI Jean, PATRIARCHE Paul, PIERI Pierre-Timothée, QUASTANA Paul, RICCI Dominique, ROMITI Gérard, SIMEONI Marcel, SISCO Henri TALAMONI Jean-Guy, VINCIGUERRA Marie-Jean.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002.92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération n° 03/46 AC de l'Assemblée de Corse du 27 février 2003 portant adoption du Budget Primitif 2003,
- VU** la délibération du Conseil Municipal de la commune de Valle di Rostino du 1^{er} juin 2002,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

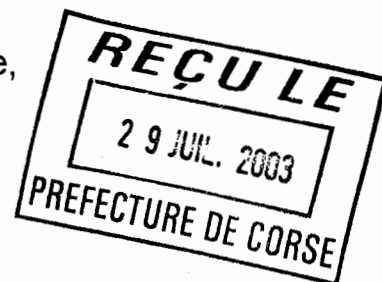
ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet d'aménagement du créneau de dépassement de Campo Rosso sur le territoire de la commune de Valle di Rostino (Route Nationale 193), tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération.

Le coût total H.T. de l'opération s'élève à 5 700 000,00 €.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet et notamment la procédure d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, menée conjointement à l'enquête parcellaire, et les expropriations.



ARTICLE 3 :

AUTORISE expressément le Président du Conseil Exécutif de Corse à acquérir les emprises nécessaires à la réalisation de ce projet, soit à l'amiable en signant les actes administratifs ou notariés, soit judiciairement dans le cadre de la procédure engagée.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à donner mandat à l'effet de signer ces mêmes actes dès lors que le montant de la transaction correspond à l'estimation fixée par le Service des Domaines.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de marché nécessaires à la réalisation des travaux.

ARTICLE 6 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 17 juillet 2003

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**

Le Président de l'Assemblée de Corse,

**José ROSSI**

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**AMENAGEMENT DU CRENEAU DE DEPASSEMENT DE CAMPO ROSSO
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE VALLE DI ROSTINO**

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement d'un créneau de dépassement situé au lieu-dit Campo Rosso Sud de la Route Nationale 193 du PR 108.800 au PR 110.500 sur le territoire de la commune de Valle di Rostino ainsi que ses principales caractéristiques en vue de la réalisation des acquisitions foncières nécessaires à ce projet, soit à l'amiable, soit par expropriation.

1 - OBJET DE L'OPERATION

Une étude de diagnostic de la section de Route Nationale 193 située entre Ponte Leccia et Casamozza a mis en évidence un certain nombre de points durs, du point de vue de la géométrie et de la sécurité.

C'est dans ce cadre que l'aménagement d'un créneau de dépassement à 2 x 2 voies à Campo Rosso sur la Route Nationale 193 (PR 108 + 800 à PR 110 + 500) est envisagé.

La zone d'étude s'étend sur environ 2 km et se superpose pratiquement sur tout le linéaire à la route actuelle avec un élargissement de la plate forme par l'amont.

Le but de cet aménagement est, d'une part, d'améliorer les caractéristiques géométriques de la route qui ne permettent pas une vitesse de référence de 60 km/h (catégorie de route R 60 selon l'A .R. P.) et d'autre part, d'augmenter les possibilités de dépassement dans une zone relativement sinueuse.

Ce dossier fait suite à l'étude de faisabilité réalisée en Octobre 2001 et définissant un fuseau d'aménagement, deux variantes en ont été retenues par le Service des Routes de la Collectivité Territoriale de Corse et sont comparées ci-après.

2 - PRESENTATION DETAILLEE DES VARIANTES

Compte tenu de la proximité de la présence du Golo et de la zone inondable sur une partie du tracé, la réalisation de la 2 x 2 voies prévoit l'élargissement de la route actuelle côté amont.

Des dispositifs de retournement sont prévus aux extrémités du créneau de dépassement afin de permettre l'accès aux riverains sans rallongement de parcours trop important.

2.1 - Variante 1*Description du tracé*

Le tracé de la variante 1 consiste à réaliser un créneau de dépassement d'environ 800 m sur une longueur aménagée de 1 830 m. Un séparateur de chaussée de type DBA sera installé entre les deux voies afin d'éviter tout mouvement de retournement

sur la 2 x 2 voies.

L'élargissement de la route se fait par l'amont, tout en se superposant au tracé actuel de la Route Nationale 193, le profil en long du projet sera identique à l'existant.

Aux extrémités du créneau, il est prévu deux carrefours de retournement et d'accès river/pin avec îlot séparateur et voie de tourne à gauche.

Le carrefour Ouest permettra le retournement et l'accès au restaurant «L'Espace», celui-ci sera desservi par une contre-allée réalisée sur le délaissé de la Route Nationale actuelle. Le carrefour Est, situé avant le hameau de Campo Rosso ponctuera l'aménagement. Il sera sans impact pour les habitations, celles-ci étant situées en limite extérieure de l'aménagement.

. Caractéristiques géométriques

Cette variante permet d'obtenir des caractéristiques géométriques compatibles avec une catégorie de route R 80 selon l'A. R. P. Elle autorise le dépassement sur une longueur d'environ 800 m dans les deux sens.

Les principales caractéristiques géométriques sont répertoriées dans le tableau ci-dessous :

DESIGNATION	VARIANTE 1
Géométrie générale	
Longueur du tracé	1 830 m
Tracé en plan	
. Rayon minimum	240 m
. Rayon maximum	820 m
Profil en long	
. Pente maxi	3,16 %
. Pente mini	0,53 %
. Rayon angle saillant	3 000 m
. Rayon angle rentrant	3 000 m
Longueur du créneau (dans les deux sens)	800 m

. Bilan des terrassements

Les principaux terrassements se situent à la chicane au lieu-dit Via Nova. Compte tenu de l'aménagement par l'amont, le bilan des terrassements fait apparaître un excédent de matériaux d'environ 82 600 m³.

Les volumes de terrassements sont présentés dans le tableau suivant :

DESIGNATION	VARIANTE 1
DEBLAIS	85 800 m ³
REMBLAIS	3 200 m ³
EXCEDENT	82 600 m ³



. Contexte géologique

Le paragraphe précédent indique l'importance des terrassements à réaliser, deux zones sont particulièrement sensibles, il s'agit de :

- la zone rocheuse située à proximité du restaurant «l'Espace» où sont situés la majeure partie des déblais (compte tenu des observations faites sur place, les pentes de talus pourront être de 2h/1 v),
- la zone terrassée et présentant des venues d'eau à l'approche du hameau de Campo Rosso. La réalisation de pentes de talus conformes à la stabilité du sol et la réalisation d'un ouvrage hydraulique pour canaliser les eaux vers la buse de traversée permettront la réalisation du projet.

Cependant aux phases d'avant-projet et projet, des études géotechniques spécifiques (sondages,...) devront être réalisées afin de définir précisément la nature du terrain et les pentes de talus à adopter.

. Contexte hydraulique

Le tracé est situé en partie dans une zone inondable d'aléa fort et très fort (hauteur d'eau > 1 m selon l'étude de risque réalisée par le BCEOM en novembre 1998), située entre le PT1 et le PT40. Afin de limiter l'impact des crues sur la route nationale, le BCEOM préconise une restauration des berges consistant en un nettoyage et un curage du lit sur environ 1 200 m.

Par ailleurs, l'élargissement par l'amont de la route nécessitera la prolongation des ouvrages hydrauliques existants afin d'assurer la continuité des écoulements naturels.

Nota : Les mesures hydrauliques et de protection des talus ou de restauration des berges devront faire l'objet d'une étude spécifique lors des phases ultérieures.

. Aspect environnemental

Le tracé du projet se situe en partie sur la route actuelle. La réalisation de la 2 x 2 voies se fait par l'amont, elle traverse une zone en friche sur la majeure partie de l'aménagement ainsi une zone boisée entre la chicane de Via Nova et le hameau de

Campo Rosso.

Les surfaces d'acquisitions foncières à réaliser sont les suivantes:

TERRAIN EN FRICHES	22 980 m ²
TERRAIN BOISE	11 490 m ²
TOTAL	34 470 m ²

En positionnant le carrefour de retournement à l'Est du hameau, l'aménagement permet de préserver les terrains constructibles de Campo Rosso.

. Coût de l'opération

Le montant total de cette opération s'élève à 3 700 000 € T.T.C, répartis comme suit :

	En Euros
Etudes	150 000,00
Acquisitions foncières	30 000,00
Travaux	3 200 000,00
Aléas, divers (10 % du total)	320 000,00
TOTAL	3 700 000,00

2.2 - Variante 2

. Description du tracé

Le tracé de la variante 2 consiste à décaler le carrefour de retournement au Nord du hameau de Campo Rosso permettant ainsi de l'englober dans l'aménagement. Le créneau de dépassement s'en trouve alors prolongé, 1 100 m dans le sens Corte/Bastia et 760 m dans le sens Bastia/Corte. La longueur totale de l'aménagement sera alors de 2 400 m.

De même que pour la variante 1, deux carrefours sont prévus avec îlot séparateur et voie de tourne à gauche aux extrémités du créneau.

Un carrefour avec îlot séparateur sera réalisé à l'extrémité Ouest du projet, au niveau du restaurant «L'Espace» afin d'assurer les mouvements de retournement et de permettre l'entrée et la sortie de l'établissement. Ce carrefour sera associé à une contre-allée située sur le délaissé de la Route Nationale actuelle.

Concernant la traversée du hameau de Campo Rosso, une contre-allée sera réalisée sur le délaissé de la Route Nationale actuelle, celle-ci permettra de desservir les habitations situées en côté Nord de la route. Cependant, côté sud l'élargissement de la

route nécessitera la démolition d'une habitation.

. Caractéristiques géométriques

La variante 2 permet d'obtenir des caractéristiques géométriques compatibles avec une catégorie de route R80 selon l'A. R. P.. Elle autorise le dépassement sur une longueur d'environ 1 100 m dans un sens et 760 m dans l'autre.

Les principales caractéristiques géométriques du tracé sont les suivantes :

DESIGNATION	VARIANTE 2
Géométrie générale	
Longueur du tracé	2 400 m
Tracé en plan	
. Rayon minimum	240 m
. Rayon maximum	820 m
Profil en long	
. Pente maxi	3,16 %
. Pente mini	0,53 %
. Rayon angle saillant	3 000 m
. Rayon angle rentrant	3 000 m
Longueur du créneau :	
Sens Bastia / Corte	760 m
Sens Corte / Bastia	1 110 m

. Bilan des terrassements

Comme pour la variante 1, les principaux terrassements se situent à la chicane au lieu-dit Via Nova. Compte tenu de l'aménagement par l'amont, le bilan des terrassements fait apparaître un excédent de matériaux très important pour la solution 1, environ 111 000 m³ et environ 31 000 m³ pour la solution 2.

Les volumes de terrassements sont les suivants :

DESIGNATION	SOLUTION 1 Profil en long identique à l'existant
DEBLAIS	114 600 m ³
REMBLAIS	3 200 m ³
EXCEDENT	114 400 m ³

. Contexte géologique

De même que pour la variante 1, deux zones sont particulièrement sensibles compte tenu du volume de terrassement ainsi que de la venue d'eau de ruissellement, des études géotechniques spécifiques (sondages...) devront être réalisées aux phases ultérieures afin de définir précisément la nature du terrain et les pentes de talus à adopter.

. Contexte hydraulique

Tout comme la variante 1, l'élargissement de la route actuelle se fait par l'amont. Les ouvrages hydrauliques existants seront prolongés afin d'assurer la continuité du réseau d'eaux pluviales.

Cette variante nécessitera une restauration des berges consistant en un nettoyage et un curage du lit sur environ 1 200 m.

Nota : Les mesures hydrauliques et de protection des talus ou de restauration des berges devront faire l'objet d'une étude spécifique lors des phases ultérieures.

. Aspect environnemental

Cette solution traverse une zone en friches, boisée et constructible (le hameau de Campo Rosso).

En positionnant le carrefour de retournement au Nord du hameau, le tracé de la variante 2 se situe en partie sur la route actuelle et en partie sur des terrains privés dont une habitation est concernée directement par le projet. La superficie d'espace consommé est de :

DESIGNATION	SOLUTION 1 Profil en long identique à l'existant
TERRAIN EN FRICHES	28 100 m ²
TERRAIN BOISE	12 900 m ²
TERRAIN CONSTRUCTIBLE	6 000 m ²
TOTAL	47 000 m ²

Cette solution nécessitera l'achat d'une maison située en bordure Sud de la route au hameau de Campo Rosso.

. Coût de l'opération

	En Euros
Etudes	250 000,00
Acquisitions foncières	280 000,00
Travaux	4 700 000,00
Aléas, divers (10 %)	470 000,00
TOTAL	5 700 000,00

3 - ANALYSE COMPARATIVE DES VARIANTES

Une analyse comparative des variantes est réalisée suivant les principaux critères développés au chapitre précédent, à savoir :

- . la sécurité,
- . les caractéristiques géométriques,
- . le bilan des terrassements,
- . le contexte géologique,
- . le contexte hydraulique,
- . l'aspect environnemental,
- . le confort de l'usager,
- . le coût de l'opération.

. Les caractéristiques géométriques

Les caractéristiques géométriques des deux variantes sont identiques, leur tracé en plan, très proche ne sera pas un élément déterminant de comparaison, seule la longueur de créneau associée au positionnement des carrefours permet de les différencier.

Positionnement des carrefours

Pour les deux variantes, le positionnement du carrefour Ouest, à proximité du restaurant «L'Espace», permet un accès à l'établissement dans les deux sens de circulation. A l'extrémité Est du projet, la variante 1 ne traite pas la traversée du hameau de Campo Rosso (l'aménagement se terminant à l'entrée de l'agglomération), alors que la variante 2 réaménage cette traversée par la création d'une contre-allée, le carrefour d'extrémité se situe en sortie de hameau.

La variante 2, par rapport à la variante 1, permet la sécurisation des échanges dans la traversée du hameau de Campo Rosso.

Longueur de créneau

En décalant le carrefour à l'Est du hameau de Campo Rosso, la variante 2 propose un créneau de dépassement de 1 110 m dans le sens Corte/Bastia et de 770 m dans le sens Bastia/Corte. La variante 1 présente deux créneaux identiques de 800 m.

La variante 2 possède donc de meilleures possibilités de dépassement que la variante 1.

Profil en long

Les profils en long proposés pour les deux variantes présentent des caractéristiques géométriques d'une catégorie de route R 80, compris pour la solution 2 de la variante 2 (profil en long rehaussé).

Récapitulatif des caractéristiques géométriques

L'ensemble des caractéristiques géométriques des deux variantes est rappelé dans le tableau suivant :

DESIGNATION	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Géométrie générale		
Longueur du tracé	1 830 m	2 400 m
Tracé en plan		
· Rayon minimum	240 m	240 m
· Rayon maximum	820 m	820 m
Profil en long		
· Pente maxi	3,16 %	3,16 %
· Pente mini	0,53 %	0,53 %
· Rayon angle saillant	3 000 m	3 000 m
· Rayon angle rentrant	3 000 m	3 000 m
Longueur du créneau		
Sens Bastia / Corte	800 m	760 m
Sens Corte / Bastia	800 m	1 110 m

La variante 2 présente un meilleur confort pour l'utilisateur en proposant un créneau de dépassement plus long dans le sens Corte/Bastia que celui de la variante 1 et pratiquement identique dans l'autre sens.

Le bilan des terrassements

Les deux variantes présentent d'importants volumes de terrassements, en particulier au lieu-dit Via Nova où sont concentrés la majorité des déblais.

Cela nécessitera, soit de trouver une zone de stockage à proximité, soit de phaser les travaux avec un chantier déficitaire en matériaux.

La variante 1 avec un tracé plus aval limite les déblais par rapport à la variante 2, respectivement 85 800 m³ et 114 600 m³.

. Contexte géologique

Compte tenu de leur tracé en plan très proche, les deux variantes présentent les mêmes zones de terrassement. La variante 1 avec un tracé plus à l'aval limite l'emprise des terrassements La variante 2 aura le plus gros impact sur la géologie du site.

. Contexte hydraulique

La route actuelle étant située à proximité immédiate du Golo et compte tenu de l'étude réalisée par le BCEOM sur le risque d'inondation de la rivière, l'aménagement envisagé devra se faire par l'amont. Le tracé se situe en partie dans une zone d'aléa fort et très fort (hauteur d'eau > 1 m).

Les mesures à prendre en compte pour limiter le risque d'inondation sont les suivantes :

- Restauration des berges et curage du lit de la rivière sur environ 1 200 m pour les variantes 1 et 2 qui proposent un profil en long identique à l'existant.

Nota : Les mesures hydrauliques et de protection des talus devront faire l'objet d'une étude spécifique lors des phases ultérieures.

. L'aspect environnemental

En positionnant le carrefour de retournement à l'Ouest du hameau de Campo Rosso, le tracé de la variante 1 permet de préserver les terrains constructibles.

Contrairement à la variante 1, la variante 2 consomme des terrains constructibles.

De plus, elle nécessitera l'achat d'une maison située en bordure Sud de la route.

. Le coût de l'opération

La variante 1 présente un coût d'environ 35 % inférieur à la variante 2. La différence de coût au kilomètre n'est plus que de 11 %.

DESIGNATION	VARIANTE 1	VARIANTE 2
Travaux		
· Dégagement des emprises	85 000	100 000
· Terrassements	1 550 000	2 100 000
· Hydraulique	300 000	220 000
· Chaussée	900 000	1 700 000
· Equipements, exploitation et sécurité	170 000	300 000
· Aménagement paysager	70 000	100 000
· Sujétions particulières	40 000	40 000
· Frais de surveillance	85 000	140 000
Montant total des travaux T.T.C.	3 200 000	4 700 000
Coût au kilomètre	1,75 M€	1,96 M€

L'analyse du tableau estimatif permet de dégager deux postes responsables de l'écart de prix entre les différentes variantes. Il s'agit du poste terrassements et du poste chaussée.

Concernant les terrassements, la variante 2 est la plus onéreuse (2,1 M€) compte tenu des importants déblais et de l'excédent à mettre en dépôt.

4 - BILAN DE L'ANALYSE COMPARATIVE

Le tableau ci-après répertorie les différents critères de comparaison en classant pour chacun d'eux les variantes suivant les intérêts :

CRITERES	VARIANTE 1	VARIANTE 2
· Longueur d'aménagement	1 800 m	2 400 m
· Sécurité	2	1
· Caractéristiques géométriques	2	1
· Terrassements	2	2
· Hydraulique	2	2
· Environnement	1	1
· Coût de l'opération	1	2
· Faisabilité	1	1
· Confort	2	1
· Coût / km	1,75 M€	1,96 M€
· Position	2	1

CARACTERISTIQUES DE LA SOLUTION PROPOSEE :

DESIGNATION	VARIANTE 2
· Longueur	2 400 m
· Vitesse de référence	80 km/h
· Profil en travers	Chaussée de 2 x 7 m Accotement de 2 m
· Coût des travaux	5 700 000 €
· Surface de l'emprise	47 000 m ²
· Statut	Route Nationale

5 - BILAN DES CONCERTATIONS

La commune de Valle di Rostino consultée sur cet aménagement a donné un avis favorable au projet sur la base de la variante 2. La délibération du Conseil Municipal est annexée au présent rapport.

6 - ESTIMATION DE LA VARIANTE PROPOSEE

Variante 2

ETUDES	250 000 €
ACQUISITIONS FONCIERES	280 000 €
TRAVAUX	4 700 000 €
<ul style="list-style-type: none"> · Dégagement des emprises · Terrassements · Assainissements · Chaussée · Equipements, exploitation et sécurité · Aménagement paysager · Sujétions particulières · Frais de surveillance 	100 000 € 2 100 000 € 220 000 € 1 700 000 € 300 000 € 100 000 € 40 000 € 140 000 €
ALEAS, DIVERS (10 % DU TOTAL)	470 000 €
TOTAL	5 700 000 €

7 - FINANCEMENT

Les travaux devraient être financés à 70 % par l'Etat, dans le cadre de la mise en œuvre de la première tranche du Programme Exceptionnel d'Investissements (PEI), pour la période 2002/2006, et à 30 % par la Collectivité Territoriale de Corse ou, à défaut, dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Collectivité Territoriale de Corse avec un financement des travaux à hauteur de 50 % pour la Collectivité Territoriale de Corse et 50 % pour l'Etat.

PLAN DE SITUATION

PLAN DE SITUATION

